

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - 9 OCT. 2014
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil quatorze, le 2 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Marielle BANDELIER, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard CERF, René LAMBOLEY, Jean-Luc PIANZI, Thierry VERDOT **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Dominique TRELA, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Claude BRUCKERT à René LAMBOLEY, Jacques DEAS à Thierry VERDOT, Gérard FESSELET à Thierry MARCJAN, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Bernard CERF, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 25 septembre	Jeudi 18 septembre	En exercice	41
		Présents	33
		Votants	39

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Monique DINET est désignée.

2014-07-34 – Budget Gare de Delle-Décision Modificative n°1

Rapporteur : Denis BANDELIER

Budget annexe du Pôle d'échange Multimodal de la Gare de Delle

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le programme Gare de Delle constitue un budget annexe. Pour le budget 2014, il convient d'apporter un ajustement budgétaire dans le cadre d'une Décision Modificative.

En fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2013 avait été établi sur une base de 3 mois de location de nos locataires du pôle affaire. Les retards travaux (pour BEJ et SCP) et le temps nécessaire à la SCP Notariale Guichard pour procéder à la fermeture de ses anciens locaux a fait que l'un n'a pu intégrer les locaux que fin décembre 2013 et l'autre mai 2014.

Le budget 2013 présentait déjà un déficit lié à ce retard de 13 579.81 €.

Le budget 2014 était initialement basé sur une location au 1^{er} janvier 2014

Seul BEJ était présent, il y a un déficit de 3 000 € lié au manque de loyer de la SCP mais en partie compensé par la recette du loyer du pôle public.

Il y a incidence sur la perception des loyers du premier semestre, sur la redistribution des frais de chauffage.

L'incidence porte également sur l'ajustement des factures d'électricité et de gaz (2013 et 2014), et diverses charges complémentaires liées entre autre à l'inauguration et à des interventions de maintenance hors travaux.

Un complément de financement est également nécessaire pour couvrir la contribution de la CCST au pôle public (CHACASOL).

Il convient de provisionner 14 000 € au titre des charges à caractère général et 10 000 € au titre des autres charges de gestion (art 657364)

En recette, il convient de provisionner un manque complémentaire à percevoir de -3 000 € sur loyers et une provision complémentaire de produits divers à hauteur de 5 622 € (contribution des locataires au titre du chauffage et autres fluides)

Il convient de provisionner un apport complémentaire et exceptionnel de la part du Budget Général de 22 000 €

Fonctionnement : Dépenses : Charges à caractère général 011 : €	14 000.00
Fonctionnement : Dépenses : Compte 65 : €	10 000.00
Fonctionnement : Recettes : Compte 752 : loyers non perçus €	- 3 000.00
Fonctionnement : Recettes : Compte 758 : produits divers €	5 000.00
Fonctionnement : Recettes : Compte 774 : contribution exceptionnelle CCST €	22 000.00

En investissement.

- Vu la prévision des travaux à venir et des engagements marchés, il n'y a pas lieu de procéder à une modification budgétaire sur la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Gare de Delle selon le tableau ci-dessous.**

Décision modificative budgétaire 1 : PEM Gare de Delle

		FONCTIONNEMENT			
dépense					
	011	Charges à caractère général	14.000		
	65	Autres charges de gestion	10.000		
recettes					
	752	Perception loyers	-3.000		
	758	Produits divers	5.000		
	774	Contribution budget général CCST	22.000		

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire Gare de Delle (61400)	DM n°1 2014
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

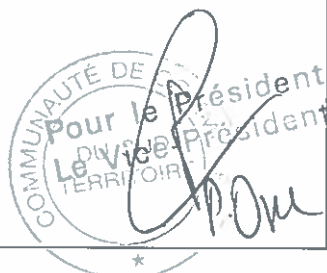
ajustement loyer et charge

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60612-90 Energie - Electricité	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657364-90 : SPIC	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-752-90 Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
R-758-90 Produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €
R-774-90 Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	24 000,00 €	3 000,00 €	27 000,00 €
Total Général		24 000,00 €		24 000,00 €

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09 OCT. 2014
Et publication ou notification le 09 OCT. 2014

Le Président,


 Pour le Président
 Le Vice-Président

Le Président,


 Pour le Président
 Le Vice-Président

Préfecture du Terr. de Belfor.
 - 9 OCT. 2014
 Service Courrier